



ECO CUBE

RÈGLEMENT JEU CONCOURS

"Grande Loterie Eco Chance"

Article 1 - Objet et acceptation du règlement

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet, de ses éventuels avenants et des modalités de déroulement du jeu. La participation du jeu engage également l'acceptation pleine et entière des lois et règlements en vigueur en France.

Article 2 - Organisateur du jeu :

La société ECI, ci-après "la Société Organisatrice", dont le siège social est situé au 22 Avenue des Albères 66330 Cabestany, immatriculée 980 174 106 au RCS de Perpignan, organise du 15/08/2024 jusqu'au 15/08/2025 et intitulé "Grande Loterie Eco Chance".

Article 3 - Conditions de participation :

Pour pouvoir participer à la Grande Loterie Eco Chance, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Âge minimum :

- Les participants doivent avoir **18 ans révolus** au moment de l'inscription à la Loterie.

2. Acceptation des règles :

- En prenant part à la loterie, les participants acceptent toutes les règles et conditions de l'événement, y compris les décisions des organisateurs, qui sont finales et sans appel.

3. Conformité aux lois :

- La Loterie doit se conformer aux lois et règlements en vigueur dans le pays où elle est organisée. Toute infraction à ces lois entraînera la disqualification du participant.

4. Utilisation des données personnelles :

- En prenant part à la loterie, les participants consentent à l'utilisation de leurs données personnelles par Eco Cube Immobilier dans le cadre de l'organisation de l'événement, conformément à la politique de confidentialité de l'entreprise.

Article 4 - Annonce du jeu :

Ce jeu sera annoncé par les Réseaux Sociaux, Journal, Radio, TV

Article 5 - Objet du concours :

L'objectif de ce jeu concours est de faire découvrir l'enseigne et les services que nous proposons à une clientèle plus large sous l'article du code de la consommation selon l'article L121-20

Article 6 - Présentation et valeur des lots :

Les lots mis en jeu sont :

- Une maison conteneur Eco Cube [400 000 €]
- Un Camping Car [80 060 €]
- Une Tesla Model 3 [59 990 €]
- Un voyage d'une semaine dans un écolodge à ile Maurice [8 000 €]
- Un VTT électrique [4 154 €]
- Générateur d'eau atmosphérique de 30L/J [2 970 €]

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de modifier la nature du lot gagné et de le remplacer par une autre dotation de valeur équivalente. Une force majeure est désignée par un événement à caractère incontrôlé qui ne pouvait être raisonnablement prévu et anticipé lors de l'organisation du présent jeu et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées empêchant l'exécution de son obligation (Article 1218 du Code Civil et de la Jurisprudence).

Article 7 - Remise des lots :

Lorsque le participant gagnera, il sera immédiatement informé en **direct live** en présence de avocat et du notaire de l'attribut de son lot et recevra un message de confirmation avec la date du rendez vous.

Les dotations seront remise aux gagnants en main propre à compter de la fin de l'opération du concours. Les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser leur nom pour les annoncer en tant que vainqueur.

Dans le cas où le vainqueur ne récupère pas son lot dans le délai imparti, un nouveau tirage du lot sera mis en place pour désigner un nouveau gagnant.

Article 8 - Limitation de responsabilité de l'organisateur :

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des tickets de la Loterie
- Tous les lots offerts dans le cadre de cette loterie auront été validés par un notaire et avocat. Le notaire et l'avocat auront vérifié l'existence et la conformité des lots par rapport aux descriptions fournies. Cette validation assure aux participants que les lots annoncés seront bien réels et disponibles.
- Un avocat est également impliqué dans l'organisation de cette loterie pour veiller à ce que toutes les étapes et procédures respectent les obligations légales en vigueur. L'avocat garantit que toutes les actions entreprises sont conformes aux lois et réglementations applicables, protégeant ainsi les intérêts des participants et de l'organisateur.

Article 9 - Obligation du participant :

Pour assurer la bonne gestion et l'équité de notre Loterie, les participants doivent respecter les obligations suivantes :

1. Conservation du Ticket :

- Chaque participant doit conserver soigneusement son ticket de Loterie. Le ticket est indispensable pour vérifier votre participation et valider votre droit à un lot en cas de gain.

2. Présentation d'une Pièce d'Identité Valide :

- Pour récupérer un lot, chaque gagnant devra présenter une carte d'identité ou un passeport valide. Cette mesure est nécessaire pour vérifier l'identité du gagnant et s'assurer que le lot est remis à la bonne personne.

Article 11 - Données personnelles :

ECl traitera vos données personnelles dans le cadre du bon déroulement de votre participation au jeu (organisation du jeu, annonce des résultats, attribution et remise des lots).

Les données que nous collecterons sont vos noms et prénom, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone.

Chaque champ est à compléter obligatoirement. Les renseignements incomplets rendront la participation non valide. Vous serez dans l'impossibilité de participer au jeu concours ou de recevoir votre gain même si vous en avez gagné un.

Vos données seront stockées obligatoirement jusqu'à la fin du jeu concours sauf opposition de votre part pendant une durée d'un an à compter de la fin du jeu. Les noms, prénoms et lots des gagnants sont, quant à eux, conservés pendant 3 ans à compter de la fin du jeu sauf opposition de votre part.

Suivant le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 25 Mai 2018**, chaque participant dispose d'un droit accès, de rectification, de suppression et de portabilité sur ses données ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès.